

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



**Règles pour les
Compétition junior et mondiale par
groupe d'âge (WAGC)
2022 – 2024**



Gymnastique au Trampoline

V.1.0 – Février 2020

1. FIG STRUCTURE DES GROUPES D'ÂGE

- 11 - 12 ans dans l'année de la compétition
- 13 - 14 ans dans l'année de la compétition
- 15 - 16 ans dans l'année de la compétition
- 17 - 21 ans dans l'année de la compétition

2. RÈGLES POUR LES COMPÉTITIONS JUNIORS ET MONDIALES PAR GROUPES D'ÂGE

Le code de pointage FIG pour la gymnastique au trampoline s'appliquera avec les variations suivantes :

- 2.1 Aux WAGC, aucune Q2.
- 2.2 En trampoline individuel, 11-12, 13-14 et 15-16 ans, le tour de qualification consistera en 1 (un) exercice avec des exigences spécifiques sans score de difficulté, plus 1 (un) exercice libre. Les exigences particulières seront décrites par le CT Trampoline au moins un an avant les prochains WAGC.
- 2.3 Dans la compétition synchronisée WAGC, le tour de qualification se compose de 1 (une) exercice libre.
- 2.4 Pour les difficultés dans toutes les disciplines, le §18.1 du Code de pointage FIG s'appliquera. Pour les différents groupes d'âge dans les différentes disciplines, les limites suivantes de difficulté par élément seront appliquées :

	Ages Junior FIG			
	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-21 ans
TRA	1.6 pts	1.8 pts	1.8 pts	2.0 pts
TUM	2.8 pts	4.3 pts	4.3 pts	4.5 pts
DMT	4.0 pts	4.6 pts	4.6 pts	5.2 pts

- Pour les 11-12 ans, les triples salto sont interdits.
- Pour tous les groupes d'âge, les salto quadruples sont interdits.

Tout abus de cette règle entraînera la disqualification du gymnaste.

- 2.5 Aucun gymnaste ne peut concourir dans un autre groupe d'âge que dans le cas du § 2.5.1.
- 2.5.1 Dans la compétition synchronisée WAGC, l'âge du gymnaste le plus âgé détermine le groupe d'âge dans lequel la paire doit concourir.

3. PREMIÈRE EXERCICE AVEC DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES (uniquement pour les épreuves individuelles de trampoline à 11-12 ans, 13-14 ans et 15-16 ans et juniors)

3.1 11-12 ans

L'exercice se compose de 10 éléments différents, avec seulement deux (2) éléments autorisés avec une rotation salto inférieure à 270 °. Chaque élément répondant aux exigences doit être marqué d'un astérisque (*) sur la carte de compétition. Ces exigences ne peuvent pas être satisfaites en les combinant en un seul élément, mais doivent être exécutées en tant qu'éléments distincts.

1. un (1) élément atterrissant sur le ventre,
2. un (1) élément atterrissant sur le dos,
3. un (1) élément avec rotation salto de 360 ° au moins, et 360 ° de vrille.

3.2 13–14 ans, 15-16 ans et compétition junior

L'exercice se compose de 10 éléments différents, avec seulement un (1) élément autorisé avec une rotation salto inférieure à 270 °. Chaque élément répondant aux exigences doit être marqué d'un astérisque (*) sur la carte de compétition. Ces exigences ne peuvent pas être satisfaites en les combinant en un seul élément, mais doivent être exécutées en tant qu'éléments distincts.

1. un (1) élément sur le ventre ou le dos,
2. un (1) élément depuis le ventre ou le dos – en combinaison avec l'exigence n° 1,
3. un (1) double salto avant ou arrière avec ou sans vrille et
4. un (1) élément avec une vrille minimale de 540 ° et une rotation salto minimale de 360 °.

4. ORGANISATION DE LA COMPÉTITION WAGC

- 4.1 Les WAGC doivent avoir lieu la même année que les Championnats du monde.
- 4.2 Les organisateurs faisant une demande pour la tenue des Championnats du Monde peuvent également appliquer pour les WAGC.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS WAGC

- 5.1 Seules les inscriptions effectuées par les fédérations affiliées à la FIG seront acceptées. Toute participation non valable doit être retournée à l'expéditeur.
- 5.2 Une inscription maximale de 96 gymnastes par fédération est autorisée. Un maximum de 4 (quatre) gymnastes [2 (deux) paires en synchro] par fédération peuvent participer par groupe d'âge et par épreuve dans chaque discipline (voir §1 et §7).
- 5.3 Les gymnastes qui ont concouru dans une discipline lors d'un championnat du monde ne peuvent pas concourir la même année dans cette discipline aux compétitions mondiales par groupes d'âge de la FIG.

6. PARTICIPATIONS

Voir Règlement technique et règles d'accréditation.

7. GROUPES D'ÂGE ET APPAREILS

Des compétitions individuelles en trampoline, double mini-trampoline, tumbling et trampoline synchronisé auront lieu dans les groupes d'âge suivants :

- Garçons de 11 à 12 ans
- Filles de 11 à 12 ans
- Garçons de 13 à 14 ans
- Filles de 13 à 14 ans
- Garçons de 15 à 16 ans
- Filles de 15 à 16 ans
- Garçons de 17 à 21 ans
- Filles de 17 à 21 ans

8. CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS

Cet événement a lieu les années paires. Il suivra les règles et directives spécifiques susmentionnées.

9. RÈGLES DE DÉPARTAGE DES EX-AEQUO

Toutes les ex-aequo seront départagés conformément au Règlement Technique (Article 4.4), à l'exception du tour de qualification individuelle trampoline dans les groupes d'âge 11-12, 13-14, 15-16 ans et dans la catégorie Junior. Dans ces groupes d'âge, les règles de départage suivantes s'appliqueront :

1. La somme la plus élevée du score T des deux exercices
2. La somme la plus élevée du score H des deux exercices
3. Le score D le plus élevé du deuxième exercice
4. La somme la plus élevée de tous les scores E des deux exercices

FEDERATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



Morinari WATANABE

Président



Nicolas BUOMPANE

Secrétaire Général



Horst KUNZE

Président CT Trampoline

Lausanne, février 2020